



Demande de bourses de lycée pour la rentrée 2020

publié le 11/05/2020 - mis à jour le 27/05/2020

- La campagne de demande de bourses de lycée, pour les les parents de 3ème, commence **lundi 11 mai 2020**.
- Toutes les demandes se font sur papier cette année (elles étaient en ligne depuis 2 ans)
- Entre le 11 mai et le 10 juillet, les demandes se font par l'intermédiaire du collège.
- Entre le 1er septembre et le 15 octobre, les demandes se font par l'intermédiaire du lycée d'accueil.

Vous trouverez ci-dessous

► la notice

 [notice_bourse_de_lycee_annee_scolaire_2020-2021](#) (PDF de 231.8 ko)

► le dossier de demande de bourses

 [19_20_rc_bourses_lycees_2020-21_formulaire_demande](#) (PDF de 1.4 Mo)

Un lien vers la page « aides financières au lycée » du site du ministère.

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511> 

Le secrétariat de gestion a envoyé par mail ou par courrier le dossier à tous les parents dont les enfants sont actuellement boursiers en 3ème et/ou qui ont bénéficié d'une aide du fonds social au cours de l'année scolaire.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.